

Charte des bonnes pratiques

Cette charte, définissant les obligations sanitaires à respecter pendant le stage, est à signer et à renvoyer en même temps que l'inscription au stage.

- Chaque stagiaire s'engage à arriver au stage avec une trentaine de masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour couvrir toute la durée du stage.
- Chaque stagiaire s'engage à porter un masque à l'internat, à l'école de musique et pendant les cours.
- Chaque stagiaire pianiste devra se laver les mains et mettre du gel avant chaque prise de clavier (cours, travail individuel).
- Occupation des salles :
 - un stagiaire maximum par salle en travail individuel ;
 - deux stagiaires maximum par salle en musique de chambre ;
 - trois stagiaires maximum dans les salles de cours.
- Les pianistes ne pourront pas jouer sur un même piano à 4 mains ; seul le 2 pianos sera autorisé.
- Les réunions entre stagiaires devront obligatoirement se tenir en extérieur en respectant les distances minimum entre chacun.
- Seront proscrites cette année les veillées dans la salle commune.
- La répartition dans les chambres, décidée lors de la réunion d'accueil, devra être respectée.
- Les consignes pour les repas émises par l'Estanco devront être appliquées.

Tout manquement à cette charte entraînera automatiquement et sans préavis le renvoi de la personne concernée.

À le

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvée »)